



Ordre du jour **MODIFIÉ**

COMITÉ DE PARENTS

Mardi 31 mars 2026, à 18 h 45

Séance ordinaire en présentiel au 5100 rue Sherbrooke Est (Salle Laure-Gaudreault)

1. Accueil des membres et vérification des présences (15 min)
2. Constatation du quorum (1 min) (*Art. 8.3 Le quorum requis pour la tenue d'une séance ordinaire du Comité de Parents est fixé à 30 % des membres représentants élus et en poste.*)
3. Ouverture de la séance à 19h (1 min)
4. Période du public (15 min)
5. Mot de bienvenue - mot de la présidence (5 min)
6. Adoption de l'ordre du jour (5 min)
7. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 février 2026 (5 min)
8. Suivi à la séance du 24 février (10 min)
 - a. Suivi – projet de Loi 94 (Napperon)
9. Période de question avec la direction générale et/ou son équipe (25 min)
10. Présentation : État de situation concernant la mise en œuvre des communautés pour les services complémentaires (30 min + 10 min période de questions) (Isabelle Côté et Pascale Gingras des services éducatifs)
11. Point de décision (15 min)
 - a. Procédure de désignation des membres parents au CA du CssdM
12. Pause (15 min)
13. Points d'informations (10 min)
 - a. RCPAQ (10 min)
14. Levée de la séance à 21 h

Prochaine séance : mardi 28 avril 2026 au 5100 Sherbrooke Est